

Réunion du Conseil Municipal

Du 5 janvier 2017 à 19 heures 30

L'an deux mille dix-sept et le cinq janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 16 décembre 2016, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON.

Sont présents: Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Absents: Jean ALBARET, Marcel RIEUTORT

Secrétaire de séance: Monique DELFAU

Ordre du jour

- Présentation par Frédéric Béranger de la communauté de communes du pays de Pierrefort-Neuvéglise du projet du Plan Communal de Sauvegarde
- Demande de financement au titre de la DETR 2017
- Appel à projet de l'Agence de l'eau Adour Garonne - lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable - dépôt de dossier
- Convention avec la SAFER : autorisation de renouvellement
- Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues : autorisation de signature
- Demande d'achat de terrains
- Affaires diverses

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 9 novembre 2016.

- **Présentation par Frédéric Béranger de la communauté de communes du pays de Pierrefort-Neuvéglise du projet du Plan Communal de Sauvegarde**

Présentation est faite par Frédéric BERANGER, du projet du Plan Communal de Sauvegarde qui sera envoyé à la préfecture pour validation avant adoption par arrêté du maire.

- **Demande de financement au titre de la DETR 2017**

Les dossiers de demande de subvention DETR 2017 doivent être transmis en Sous-préfecture au plus tard le 10 janvier 2017.

Le maire demande au Conseil de décider des projets à déposer au titre de la DETR 2017.

Le conseil décide de déposer le projet pour la mise en accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes, dont le coût des travaux est estimé à 21 239.75 € H.T

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Appel à projet de l'Agence de l'eau Adour Garonne - lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable - dépôt de dossier**

Dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE - lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable & amélioration des rendements, il était envisagé de solliciter une subvention pour la réhabilitation des réseaux d'eau potable sur le secteur de Lagarde Laborie Cabrillade.

Le maire fait savoir qu'après renseignements pris par M. DORE de la MAGE auprès de David MOREAU (Agence de l'Eau Adour Garonne) il s'avère que ces travaux d'AEP ne pourront pas être subventionnés dans le cadre de l'appel à projet : "Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable - V2", car, même si les mauvais rendements de ce secteur correspondent aux critères indiqués dans l'appel à projet, il n'est pas possible de subventionner à nouveau une commune qui a déjà été retenue dans le cadre de l'appel à projet V1 (début 2016).

Le conseil prend acte de la décision et décide de solliciter des subventions auprès d'autres organismes tels que la Région, l'Etat (réserve parlementaire)...

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Convention avec la SAFER : autorisation de renouvellement**

La convention avec la SAFER d'Auvergne concernant la transmission des informations de vente sur le territoire de la commune est arrivée à échéance le 31/12/2016.

Le maire fait savoir que pour renouveler ce partenariat il est nécessaire de signer une convention avec la SAFER. Il indique que le service a un coût de 125,00 € H.T. par an.

Il propose donc de renouveler ce partenariat et sollicite du conseil l'autorisation de signer la convention à intervenir avec la SAFER.

Le conseil municipal décide :

- de valider la convention cadre et la fiche opérationnelle "Veille foncière - VIGIFONCIER et connaissance du marché foncier" avec la SAFER
- d'autoriser le maire à signer lesdits documents.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues : autorisation de signature**

Le maire rappelle au conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

La commune de Chaudes-Aigues propose que cette participation pour l'année scolaire 2016/2017 soit la même que celle de l'année scolaire 2015/2016 soit 700 € par enfant (Pour la commune 7 élèves sont concernés)

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette participation.

Le conseil municipal :

- *accepte de verser à la mairie de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2016/2017, la somme de 700 € par élève pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Chaudes-Aigues.*
- *autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande d'achat de terrains**

Le maire informe le conseil de la demande faite par M. Jérôme RUSCASSIER qui souhaite acheter :

- la parcelle n° E 150 dans le village de Richardès
- le chemin qui longe les parcelles n° E 160 et E 161

Le maire demande au conseil de se prononcer sur ces demandes d'achat.

Pour la parcelle n° E 150

Le conseil municipal considérant :

- *que les accès aux parcelles bâties cadastrées section E n°168 et E n°151 se font par la parcelle E n°150,*
- *que la fontaine publique du village de Richardès est située sur la parcelle E n° 150,*
- *que le conseil a toujours refusé de vendre les terrains dits "couderc" situés à l'intérieur des villages,*

- ✓ *Donne, à l'unanimité des membres présents, un avis défavorable à la vente de la parcelle cadastrée section E n° 150 à M. Jérôme RUSCASSIER.*

(Pour : 0 - Contre : 9 - Abstention : 0)

Pour le chemin qui longe les parcelles n° E 160 et E 161

Le conseil municipal décide de reporter la décision à une prochaine séance afin d'aller voir sur place avant de prendre une décision.

(Pour : 0 - Contre : 9 - Abstention : 0)

➤ **Affaires diverses**

- *Demande faite par M. Jérôme RUSCASSIER que la commune lui fournisse la marchandise pour clôturer les biens de section des « Claques ».*

Le conseil décide que les clôtures sont à la charge des bénéficiaires des conventions agricoles et que par conséquent la section ne fournira pas la marchandise. L'argent détenu par les sections étant en priorité réservé à l'entretien du patrimoine bâti.

- Le maire informe le conseil qu'une enquête publique est en cours suite à la demande présentée par la SAS METHANAUBRAC d'exploiter une unité de méthanisation à Sainte-Geneviève sur Argence

- Il est fait lecture de l'arrêté préfectoral n°2016 - 1099 du 3 octobre 2016 portant fusion des communautés de communes de Caldaguès-Aubrac, du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, du Pays de Saint-Flour Margeride et de la Planèze en une seule communauté de communes.
- Il est donné lecture de la lettre du Président du Conseil départemental du Cantal relative à l'appel à projets Programme d' Amendes de Police 2017.
- Le maire informe le conseil que l'entreprise SOULENQ à entrepris l'élagage le long des routes, les voies concernées sont celles de Gudet, les Burguerettes et le Laussier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 45.

Le maire
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET
(Absent)

Marcel RIEUTORT
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL